



PATIENTS AVEC INDICATION DE TAVI Île Maurice - Océan indien

Le CHU de La Réunion vous accompagne dans la prise en charge de vos patients avec indication de TAVI.

Le service de Cardiologie du CHU de La Réunion, site Felix-Guyon à Saint-Denis propose une prise en charge d'excellence, notamment dans la réalisation de procédures structurales mini-invasives (par voie percutanée, souvent fémorale) comme le TAVI.

Le service de Cardiologie dispose d'une procédure de traitement des demandes de prise en charge pour les patients mauriciens souhaitant se faire soigner à La Réunion pour des soins programmés et non urgents dans le cadre d'une indication de TAVI.



Procédure détaillée

Le patient ou le cardiologue référent envoie directement le dossier médical sur la messagerie sécurisée du médecin référent. Le médecin s'engage à émettre rapidement un avis sur la possibilité de prise en charge médicale.

L'administration de l'hôpital, adresse alors un devis comprenant les frais relatifs aux soins médicaux.

La filière a été développée dans le but de réduire au maximum les frais de santé pour les patients mauriciens (durée limitée d'hospitalisation, examens en ambulatoire etc...).

L'acceptation du devis par le patient s'accompagne d'un prépaiement de la totalité du devis auprès de la direction des finances de l'hôpital.

Une fois le paiement confirmé, une date d'hospitalisation sera communiquée au patient permettant d'établir, le cas échéant, le visa au consulat français.

AVANT LE SÉJOUR

La préparation de l'hospitalisation dans l'établissement du patient étranger non-résident est assurée en amont par l'équipe médico-administrative qui le prendra en charge. Suite à l'étude du dossier, l'équipe médicale donne son accord pour une hospitalisation, si celle-ci s'avère nécessaire, et communique le programme d'hospitalisation pour le patient.

L'établissement fournit au patient un devis estimatif. Ce devis est réalisé sur la base des informations transmises par le patient, il est susceptible d'évoluer au regard des suites de la prise en charge.

La programmation des soins est réalisée dans un délai raisonnable au regard de la complexité de la prise en charge.

L'équipe médicale communique au patient les précautions particulières à observer après l'hospitalisation. L'établissement garantit la sécurité des échanges et la confidentialité des données.

PENDANT LE SÉJOUR

À l'arrivée du patient, les formalités administratives liées à sa prise en charge sont réalisées en lien avec le service de cardiologie.

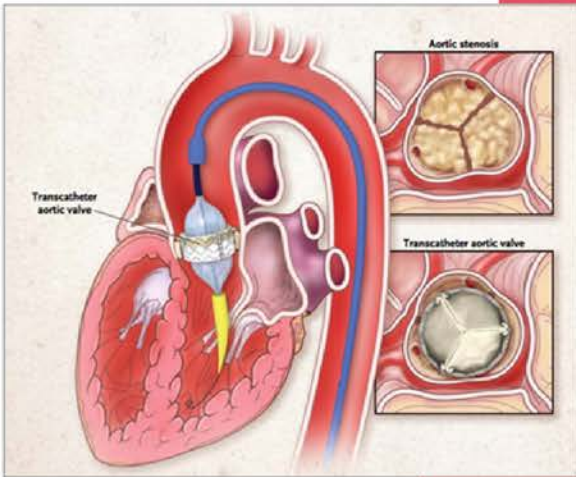
L'équipe médicale s'engage à donner au patient une information claire et compréhensible sur son hospitalisation et tout au long de son séjour. Elle s'assure que le patient consent aux soins de manière éclairée, avec le soutien éventuel d'un interprète.

L'établissement s'engage à fournir une chambre individuelle offrant la possibilité d'accueillir un accompagnant. Cette chambre dispose d'un cabinet de toilette avec douche, d'un téléphone, d'un accès Wifi et d'une télévision avec accès à des chaînes internationales. Les préférences alimentaires peuvent être communiquées au service en amont.



APRÈS LE SÉJOUR

L'équipe médicale s'engage à transmettre uniquement au patient un compte rendu médical de son séjour dans un délai n'excédant pas huit jours et en anglais si nécessaire.



EXPLICATIONS SUR L'INTERVENTION DE TAVI

L'intervention consiste, chez des patients avec rétrécissement aortique serré :

- à implanter une nouvelle valve aortique à l'intérieur de la valve malade
- par abord trans-fémoral (ponction au niveau de l'aîne)
- sous anesthésie locale et sédation (absence d'anesthésie générale)

Suites habituellement simples avec sortie précoce des patients, et reprise d'une activité normale.

Complications potentielles rares (saignements au point de ponction, AVC, nécessité d'implantation de PM, décès), information claire et détaillée délivrée lors de la consultation initiale.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- L'implantation d'une prothèse de TAVI (corps étranger) est associée à un risque faible mais non nul d'infection de la prothèse implantée (endocardite) à distance de la procédure, potentiellement en rapport avec des foyers infectieux au niveau dentaire.

Pour des raisons logistiques, la prise en charge odontologique devra être organisée par le patient avant sa venue dans l'idéal, ou après à distance de l'intervention, pour éradiquer les foyers infectieux potentiels.

- La procédure de TAVI a été simplifiée au maximum et permet le plus souvent une sortie rapide des patients. Toutefois, des troubles conductifs constatés à l'électrocardiogramme, peuvent survenir secondairement après le TAVI et justifier l'implantation d'un pacemaker dans les jours suivant la procédure, allongeant ainsi la durée d'hospitalisation.

Le devis établi tient compte du risque préalable du patient (évalué sur son ECG initial) afin d'anticiper d'éventuels surcoûts liés à l'implantation du pacemaker.



N'hésitez pas à prendre contact avec nous afin d'échanger sur les possibilités de prise en charge que le CHU de La Réunion peut offrir à vos patients.



Vos contacts référents :

Fax : 0262 90 67 59
Mail : sec.cardiologie.fguyon@chu-reunion.fr



Dr Thomas CHOLLET
Mail : thomas.chollet@chu-reunion.fr



Dr Philippe BOIRON
Mail : philippe.boiron@chu-reunion.fr